



SYMBIODIV

FORMULAIRE SIMPLIFIE DES INCIDENCES NATURA 2000

AMENAGEMENT DU CAMPING DE LA TOUR FONDUE

La Tour Fondue, Presqu'île de Giens, Hyères
(83)



Le 31 janvier 2019

BRIGNOLES (83)



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Évaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

*Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant** le projet de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Définition :

*L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.*

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : **SA ELC représentée par Monsieur COULOMB**

Commune et département : **Hyères (83)**

Adresse : **1700, avenue des Arbanais – La Tour Fondue**

83400 HYERES

Téléphone : **04.94.58.22.86**

Email : **info@vacances-giens.com**

Nom du projet : **Dépôt d'un permis d'aménager pour la création du camping La Tour Fondue, Presqu'île de Giens à Hyères (83)**

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact, ou : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public) ?

Dossier au titre de la procédure d'examen au "cas par cas" conformément à la nomenclature relative à l'Etude d'impact au titre du code de l'environnement (art. R.122-3).

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Le projet concerne l'aménagement du site actuellement à usage touristique et de loisir.

Les travaux consistent principalement :

- un projet de démolition et de reconstruction de 9 bâtiments, pour une emprise au sol cumulée de 404,9 m²
- l'abattage du bosquet situé à proximité du bâtiment D et composé de Robinier Faux-acacia
- la réhabilitation intérieure du bâtiment C - bâtisse datant des années 1900
- le réaménagement de la zone centrale du site visant à remplacer l'aire destinée à l'accueil des caravanes et des tentes par des résidences mobiles de loisirs (RML). La réorganisation des emplacements nécessite la destruction et la revégétalisation des voies d'accès goudronnées existantes et la création de deux nouvelles voies.
- Débroussaillage de 6 000 m² dans le cadre des Obligations Légales de Débroussaillage

En annexe 3 - le plan de masse actuel indiquant les bâtiments à démolir ainsi que les plans de masse du projet

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également un **plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom de la commune : **HYERES**

N° Département : **83**

Lieu-dit : **Tour Fondue**

En site(s) Natura 2000 - **NON**

Hors site(s) Natura 2000 X :

- ➔ A **5 mètres** du site : **Iles d'Hyères (FR9310020)** désigné au titre de la Directive « Oiseaux », d'une superficie de 47 905 ha
- ➔ A **5 mètres** du site : **RADE D'HYERES (FR9301613)** désigné au titre de la Directive « Habitat », d'une superficie de 48 866 ha

Cf Annexe 4 – Localisation du projet vis-à-vis des sites Natura 2000

c. Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) :

- ➔ La superficie du site à réaménager est de 2,27 ha (22 742 m²)
- ➔ Démolition de 404,9 m² de bâtiments
- ➔ Reconstruction d'environ 500 m² de bâtiments
- ➔ Réaménagement de 3.650 m² pour installation de 26 RML
- ➔ Stockage des matériaux au sein du site
- ➔ 6 000 m² de débroussaillage réglementaire au sein de milieux naturels situés à l'Est du site
- ➔ La création d'un fossé, l'agrandissement du fossé existant, la mise en place de plusieurs siphonides complémentaires, le tout destinés à filtrer les pollutions de surface.

ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

< 100 m²

1 000 à 10 000 m² (1 ha)

100 à 1 000 m²

> 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)

- Emprises en phase chantier :

- Aménagement(s) connexe(s) : **Aucun aménagement connexe n'est envisagé, le projet étant existant et d'ores et déjà desservi par le réseau routier.**

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

d. **Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :**

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

- Durée précise si connue : **5 mois toutefois selon l'avancement 5 mois de plus l'année suivante pourraient être nécessaire**

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an (**en 1 ou 2 fois 5 mois**)

5 ans (1 ans pour les travaux de bâtiment et plusieurs phases de travaux notamment pour le programme de replantation)

- Période précise si connue :

➡ **De début novembre à fin mars – période de fermeture du site sur 1 ou 2 années selon l'état d'avancement des travaux, puis travaux d'aménagements et de plantations**

➡ **Lancement des travaux prévu en novembre 2022**

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps

Automne

Eté

Hiver

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre (préciser) : l'entretien de la végétation dans les zones soumises au débroussaillage réglementaire sera mené tous les 2 ans

e. **Entretien / fonctionnement / rejet**

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Le réaménagement du site ne généreront pas d'interventions supplémentaires mise à part l'entretien des secteurs soumis aux obligations de débroussaillage.

f. **Budget**

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : **1 300 000,00 €**

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

< 5 000 €

de 20 000 € à 100 000 €

de 5 000 à 20 000 €

> à **100 000 €**

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

Rejets dans le milieu aquatique - **Actuellement rejet des eaux de pluie dans un petit fossé au sud du site. Ce petit fossé se jette ensuite directement de la mer après avoir traversé le chemin du Bouvet.**

Pistes de chantier, circulation - **Voirie existante. Néanmoins une modification sera réalisée au centre du site. 3 voies goudronnées seront supprimées et remplacées par deux nouvelles.**

Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)

Poussières, vibrations – **Possibles lors des travaux de démolition et reconstruction des bâtiments.**

Pollutions possibles – **Possibles au cours de l'intervention des engins lors des travaux de démolition et reconstruction des bâtiments.**

Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation

Bruits

Autres incidences



Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National – Aire d'adhésion du Parc National de Port-Cros
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé : n° 93C83051 « La presqu'île de Giens, l'étang et les salins des Pesquiers »
- Site inscrit n° 93I83056 - Presqu'île de Giens
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) : - de Type 2 n° 930012511 « Presqu'île de Giens » en limite sud
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

Cf Annexe 5 - Positionnement du site au sein des ces périmètres

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle :
- Autre (préciser l'usage) : **Terrain et installations et constructions existantes à usage touristique et de loisir ouvert de fin mars à fin octobre**

Commentaires : La zone d'influence a été définie dans un rayon de 50 m autour de l'emprise du site. Elle comprend ainsi les secteurs soumis aux obligations de débroussaillage.

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Le site de la Tour fondue est implanté sur le littoral siliceux varois à l'extrémité sud de la Presqu'île de Giens. Ce secteur est reconnu pour la grande richesse biologique tant de ses milieux terrestres que de ses milieux marins. (Photo 1)

Toutefois, la presqu'île de Giens est également l'objet d'une forte pression anthropique liée notamment à son attrait touristique.

Le site de la Tour fondue est aménagé depuis les années 70. Les milieux originels et la faune associée y sont aujourd'hui relictuels. En effet, seules quelques haies séparatives dominées par des Lentisques et Oléastres âgés sont encore présentes (Photo 6). Ces peuplements sont toutefois dégradés par la présence d'espèces exogènes invasives : *Aptenia cordifolia*, *Pittosporum tobira*, *Carpobrotus spp.* Les emplacements du terrain sont quant à eux pourvus d'une végétation herbacée composée d'espèces nitrophiles à subnitrophiles banales. Ces emplacements sont ombragés par plusieurs arbres. Il s'agit principalement d'essences ornementales : Eucalyptus, Murier platane, Amandier, Quelques jeunes Pins plantés il y a moins de 20 ans sont également présents çà et là. (Photo 2)

Les bâtiments à démolir ne présentent pas d'intérêt pour la faune locale. En revanche, la bâtisse non habitée et à restaurer présente des combles pouvant être attractifs pour les chiroptères. Néanmoins, aucune ouverture permettant leur accès n'a été détectée et lors de la visite des combles aucune trace d'exploitation n'a été observée. (Photos 3 & 4)

Le bosquet d'arbres à abattre se compose d'un Figuier et de nombreux Robinier faux-acacia. Ce bosquet ne présente pas d'intérêt écologique particulier.

Par ailleurs, un fossé de collecte des eaux pluviales est présent au sud du site. Ce dernier se déverse ensuite sur le chemin du Bouvet pour se jeter dans la mer. Les milieux marins adjacents présentent une grande sensibilité avec la présence possible d'herbiers de Posidonie, habitat d'intérêt communautaire dominé par une espèce végétale marine protégée.

Les terrains situés à l'est du site pourraient être concernés par les obligations de débroussaillage relatif à la maîtrise du risque incendie. Ces terrains sont couverts par des fourrés thermophiles à Lentisques et Oléastres denses. Ces fourrés sont à affilier à l'habitat d'intérêt communautaire 9320-1 « Peuplements à Lentisques et Oléastres de la côte varoise ». Très denses, il est peu probable qu'ils abritent des espèces de faune et de flore remarquables. A l'échelle régionale ces peuplements revêtent un enjeu de conservation très fort. Sur le site Natura 2000 cet habitat occupe 52 ha.

Cf Annexe 6 & 7 - Cartographie des principaux habitats et enjeux de la zone d'influence du projet



Photo 1 - Vue du site d'étude depuis la Tour Fondue



Photo 2 – Secteur du site à réaménager



Photo 3 – Bâtisse à rénover intérieurement (bâtiment C)



Photo 4 – Comble de la bâtisse sans ouvertures



Photo 5 - Vue des fourrés à Lentisques et Oléastres soumis aux obligations de débroussaillage à l'est



Photo 6 - Zone boisée à conserver sur le site

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		COCHER SI PRESENT	COMMENTAIRES
Milieus ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :	X	Pelouses rudéralisées composées d'espèces nitrophiles banales couvrant les secteurs d'hébergement
Milieus forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :	X	9320-1 – Peuplements thermophiles de Lentisques et Oléastre à l'Est du site et de manière relictuelle et dégradée sous forme de haie au sein du site – enjeu très fort
Milieus rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		Aucune
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :		Aucune
Milieus littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		1240-2 - Falaises littorales siliceuses à <i>Limonium pseudominutum</i>, hors camping sur la falaise littorale. Habitat dégradé par la fréquentation touristique mais pas par l'activité du site d'étude directement - enjeu fort 1120 – Herbier à Posidonies – enjeu très fort – Il est possible que ces herbiers se développent au sein des milieux marins jouxtant le site d'étude
Autre type de milieu		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

Liste des espèces figurant au FSD DU SITE Natura 2000 « Rade d'Hyères » désigné au titre de la directive « Habitat ». <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9301613/tab/especes>

GROUPE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANÇAIS	PRESENCE	COMMENTAIRE
INVERTEBRES	<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin		Absente
	<i>Euphydrys aurinia</i>	Damier de la Succise		Absente
	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant		Absente
	<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne		Absente pas de Chênes âgés
	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée		Absente
AMPHIBIENS	<i>Discoglossus sardus</i>	Discoglosse sarde		Absent
REPTILES	<i>Testudo hermanni</i>	Tortue d'Hermann	Potentiel mais faible	Zone de sensibilité très faible. Sur ce territoire la présence de la Tortue d'Hermann n'a pas pu être mise en évidence, il n'est cependant pas exclu que des individus y soient présents. Le secteur à l'Est du site soumis aux obligations de débroussaillage pourrait lui être favorable mais reste trop enclavé pour héberger une population.
	<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe		Absente
	<i>Caretta caretta</i>	Tortue Caouane		Absente
	<i>Euleptes europaea</i>	Phyllodactyle		Absent
MAMMIFERES	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	Potentiel	En transit de manière occasionnelle
	<i>Myotis capaccinii</i>	Murin de Capaccini	Potentiel	En transit de manière occasionnelle
	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	Potentiel	En transit de manière occasionnelle
	<i>Tursiops truncatus</i>	Grand Dauphin		Absent

TABLEAU ESPECES OISEAUX

Liste des espèces figurant au FSD DU SITE Natura 2000 « Iles d'Hyères » désigné au titre de la directive « Oiseaux » : <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9310020/tab/especes>

NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANÇAIS	PRESENCE	COMMENTAIRE
<i>Puffinus puffinus mauretanicus</i>	Puffin des Baléares		Absent
<i>Phalacrocorax aristotelis desmarestii</i>	Cormoran huppé		Absent
<i>Puffinus yelkouan</i>	Puffin yelkouan		Absent
<i>Larus michahellis</i>	Goéland leucophée	X	Espèce opportuniste qui s'accommode aisément de la présence humaine et profite même des restes de nourritures/déchets. Alimentation/ transit
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux		Absent
<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé		Absent
<i>Calonectris diomedea</i>	Puffin de Scopoli		Absent
<i>Hydrobates pelagicus</i>	Océanite tempête		Absent
<i>Morus bassanus</i>	Fou de Bassan		Absent
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran		Absent
<i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain		Absent
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris		Absent
<i>Ardeola ralloides</i>	Crabier chevelu		Absent
<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-bœufs		Absent
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette		Absent
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré		Absent
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré		Absent
<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon		Absent
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbuzard pêcheur		Absent
<i>Falco eleonora</i>	Faucon d'Éléonore		Absent
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin		Absent
<i>Porzana porzana</i>	Marouette ponctuée		Absent
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau		Absent
<i>Charadrius dubius</i>	Petit Gravelot		Absent
<i>Charadrius hiaticula</i>	Grand Gravelot		Absent
<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois		Absent
<i>Numenius phaeopus</i>	Courlis corlieu		Absent
<i>Numenius arquata</i>	Courlis cendré		Absent
<i>Tringa totanus</i>	Chevalier gambette		Absent
<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc		Absent
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette		Absent

<i>Larus melanocephalus</i>	Mouette mélanocéphale		Absent
<i>Larus minutus</i>	Mouette pygmée		Absent
<i>Larus ridibundus</i>	Mouette rieuse		Absent
<i>Sterna sandvicensis</i>	Sterne caugék		Absent
<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin		Absent
<i>Sterna albifrons</i>	Sterne naine		Absent
<i>Alca torda</i>	Pingouin torda		Absent
<i>Fratercula arctica</i>	Macareux moine		Absent
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	Potentiel	En transit
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe		Absent
<i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou	Potentielle	Fourrés à Lentisques à l'Est

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

➤ Dégradation des fourrés thermophiles à Lentisques et Oléastres (9320-1) sur 6 000 m²

Le réaménagement du site et notamment l'application des Obligations Légales de Débroussaillage sur les milieux naturels attenants à l'Est risque d'entraîner une dégradation des fourrés thermophiles à Lentisques et Oléastres (9320-1) occupant ce secteur. Ces fourrés d'une étendue de 6000 m², actuellement très denses, devront probablement être éclaircis. Cet habitat occupe 52 ha sur le site Natura 2000. La superficie qui sera dégradée correspond à 1,1% de l'étendue de l'habitat sur le site Natura 2000. L'incidence du projet sur les fourrés thermophiles à Lentisques et Oléastres est estimée comme non significative.

➤ Risques de dégradation de la qualité de l'eau marine et des biocénoses associées (Herbiers de Posidonies potentiellement)

Le littoral de la Presqu'île de Giens est connu pour abriter de nombreux herbiers de Posidonies. Ces herbiers marins, très sensibles aux pollutions, constituent non seulement un habitat d'intérêt communautaire mais aussi une zone refuge pour de nombreuses espèces marines. Le site de la Tour Fondue est séparé de la mer par le chemin du Bouvet. Un fossé de collecte des eaux de ruissellements est présent au sud du site et traverse ensuite le chemin du Bouvet pour se jeter dans la mer. Ce dernier, peu marqué, n'est en eau que de manière exceptionnelle et temporaire lors de forts épisodes pluvieux. Ces eaux de pluies pourraient se charger en résidus d'hydrocarbures et entraîner une pollution diffuse du milieu marin. Toutefois, afin d'éviter tout risque de pollution un dispositif de traitement qualitatif des eaux de ruissellement du camping, avec la création et le réemploi de fossés sub horizontaux enherbés est prévu, complété par des siphonides. Ainsi, les risques de pollutions et de dégradation des biocénoses marines sont estimés très faibles à nuls.

Ainsi, les incidences du projets de réaménagement du site sur le milieu marin et les biocénoses associées sont estimées négligeables.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Les travaux de démolition et de reconstruction des bâtiments n'auront pas d'incidences sur les espèces d'intérêt communautaire identifiées au FSD des sites Natura 2000 « Rade d'Hyères » et « Iles d'Hyères ».

La rénovation du bâtiment C, ancienne bâtisse n'aura pas d'incidences sur les chiroptères puisqu'aucune ouverture permettant leur accès à l'intérieur du bâtiment n'a été détectée et la visite des combles n'a permis de déceler aucune trace d'exploitation. De plus, la toiture ne sera pas affectée par les travaux, seul l'intérieur du bâtiment est concerné.

Les espaces du site d'étude à réaménager ne sont pas favorables à la présence d'espèces d'intérêt communautaire et bien trop fréquentés en printemps/été pour être exploités.

En revanche, le débroussaillage des terrains situés à l'est, qui pourraient être soumis aux obligations de débroussaillage, pourraient être utilisés par la Fauvette en alimentation, repos et même reproduction. Par ailleurs, bien que la présence de la Tortue d'Hermann paraisse peu probable, le débroussaillage sera, par précaution, réalisé manuellement à l'aide d'une débroussailleuse à dos entre début novembre et début mars avec une hauteur de coupe à 10 cm du sol au minimum.

Dans ces conditions, aucune destruction ou perturbation d'espèces n'aura lieu.

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Les travaux seront réalisés lors de la période de fermeture annuelle du camping entre novembre et mars. Il s'agit de la période à laquelle la faune est la moins sensible au dérangement : reproduction achevée.

De plus, les aménagements envisagés se concentrent sur la partie nord-ouest du camping, secteur le plus éloigné des milieux naturels qu'ils soient littoraux ou terrestres (fourrés à l'est).

Aucune perturbation des espèces dans leurs fonctions vitales n'est donc pressentie dans le cadre de ce projet.

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000

- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Le projet de réaménagement, ainsi que la démolition, la reconstruction de bâtiments n'auront aucune incidence sur les habitats et espèces d'intérêts communautaires identifiées au FSD des sites Natura 2000 Rade d'Hyères (ZSC) et Iles d'Hyères (ZPS). En effet, ces espaces ne sont pas favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire et les travaux seront réalisés en automne et hiver, périodes les moins sensibles sur le plan écologique.

En revanche, en application de l'arrêté préfectoral du 30 mars 2015 relatif au débroussaillage obligatoire et au maintien de l'état débroussaillé dans le Var, un débroussaillage des terrains à l'Est du camping pourrait être nécessaire. Ces terrains sont pourvus de 6 000 m² de fourrés thermophiles à Lentisques et Oléastres. Leur débroussaillage entraînera une dégradation de cet habitat d'intérêt communautaire sur 6 000 m², soit 1,1% de la surface couverte sur le site Natura 2000.

De plus, la Fauvette pitchou est susceptible d'exploiter ces milieux arbustifs en alimentation, repos ou encore pour nicher. Il est prévu de réaliser un débroussaillage manuel à l'aide d'une débroussailleuse à dos entre novembre et début mars afin de limiter tout risque de destruction d'individus.

Ainsi, le projet n'aura aucune incidence significative sur les site Natura 2000 « Rade d'Hyères » et « Iles d'Hyères ».

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : **Brignoles**

Signature : **Pascaline VINET pour SYMBIODIV**

Le (date) : **29 mai 2018**



Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l'« **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Publications)

- Information cartographique **GeoIDE-carto** :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Accès directs > Données / Cartographies > Cartographie interactive)

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet du ministère :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr> (Eau et Biodiversité > Espaces et milieux naturels terrestres > **Natura 2000**)

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > DOCOB en PACA)

- Dans le **Formulaire Standard de Données du site** :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr> (Programmes > Recherche de données Natura 2000)

- Après de l'animateur du site :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Le réseau > En PACA > Les sites Natura 2000)

- Après de la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département concerné :

Voir la liste des DDT dans l'« **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** »